



Master Droit public et droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public et droit privé. 2011, Université de Bourgogne.
hceres-02039943

HAL Id: hceres-02039943

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039943>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : DIJON

Etablissement : Université de Bourgogne -Dijon

Demande n° S3MA120000470

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit public et droit privé

Présentation de la mention

La mention « Droit public et droit privé » de l'Université de Bourgogne -Dijon est l'une des cinq mentions proposées dans le domaine Droit, économie, gestion de cette université. Elle s'appuie sur la complémentarité des deux droits : droit public et droit privé. Après un M1, qui propose encore deux parcours distincts (« Droit public » et « Carrières judiciaires et sciences criminelles »), cette complémentarité apparaît à travers les six spécialités offertes : cinq spécialités déjà habilitées auxquelles s'ajoute une création : « Droit processuel », « Droit des ressources humaines des fonctions publiques », « Juriste des collectivités territoriales », « Protection des droits fondamentaux et des libertés », « Professions juridiques du sport » et « Europa master » (création).

La formation offre un large accès aux professions juridiques et judiciaires, tant du secteur privé que du secteur public, ainsi qu'à l'enseignement et à la recherche.

Indicateurs

Effectifs constatés (M1 + M2, moyenne sur 3 ans)	125
Effectifs attendus (M1 + M2, moyenne sur 4 ans)	285
Taux de réussite (M1 + M2, moyenne sur deux ans)	85 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'objectif de la mention est à la fois d'exploiter la complémentarité des droits public et privé et de donner une dimension politique et historique, tant nationale qu'européenne et internationale, à ces deux champs disciplinaires. L'objectif est donc de proposer une compétence transversale, et l'intitulé de la mention annonce cette transversalité, qui n'est toutefois efficiente qu'au niveau des M2.

L'adossement à la recherche est de grande qualité, s'appuyant sur des laboratoires de renom.

L'interaction avec les milieux socio-professionnels est forte. La professionnalisation intervient dès le M1 au cours duquel les étudiants peuvent faire un stage s'ils le souhaitent. Ce stage devient obligatoire pour les M2 professionnels. La politique et le suivi des stages sont satisfaisants, bien que parfois trop peu explicités pour certaines spécialités.



Au-delà des liens nombreux avec les universités étrangères dans le cadre des échanges Erasmus, la spécialité « Europa master » offre une ouverture intéressante sur l'Europe, permettant de valider le diplôme dans trois universités européennes (Opole, Mayence, Dijon).

Certaines spécialités proposent une formation continue. Toutefois, les modalités d'application ne sont souvent pas suffisamment explicitées.

L'équipe pédagogique est très étoffée. Certaines spécialités souffrent pourtant d'un sous-encadrement HDR (habilitation à diriger des recherches). Les intervenants professionnels sont nombreux.

S'il y a peu de mutualisation au sein de la mention, il y a une véritable volonté, dans le cadre du PRES (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur), de rapprochements avec l'Université de Franche-Comté. La co-habilitation envisagée pour la spécialité « Protection des droits fondamentaux et des libertés » en est le signe encourageant.

Les étudiants sont majoritairement issus de la région. Environ un quart d'entre eux viennent d'une autre académie pour intégrer tant le M1 que les différents M2.

Les flux constatés sont stables, ainsi que les taux de réussite, globalement bons, avec toutefois d'importantes disparités entre les spécialités. Quant à l'insertion des diplômés, elle atteint des taux très intéressants.

L'autoévaluation a été faite dans un premier temps par les responsables de parcours et de spécialités, le vice-doyen chargé de la pédagogie en master et le doyen de l'UFR Droit et science politique, puis soumise aux équipes pédagogiques en réunions plénières ainsi qu'aux représentants des étudiants et des personnalités extérieures qui siègent au conseil de faculté. On peut regretter toutefois l'absence d'un véritable conseil de perfectionnement.

- Points forts :
 - L'adossement de la mention à des laboratoires de recherche reconnus dans leurs domaines.
 - La diversité des spécialités et l'originalité de certaines d'entre elles.
 - La politique de stage, progressive et performante.

- Points faibles :
 - Deux parcours en M1 qui ne mettent pas en valeur la transversalité annoncée.
 - Un suivi des diplômés perfectible.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

La structure de la mention pourrait être révisée de façon à ce que la transversalité proposée apparaisse dès le M1.

Il conviendrait de mettre en place un conseil de perfectionnement qui associerait étroitement les intervenants académiques et les intervenants professionnels.

Par ailleurs, il serait utile d'avoir une meilleure visibilité du devenir des diplômés.

Appréciation par spécialité

Droit processuel

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit processuel » (professionnelle) se veut transversale et aborde tant le droit processuel privé que public, avec toutefois une prédilection pour le premier. Cette orientation se trouve encore renforcée par une collaboration efficace avec l'IEJ (Institut d'études judiciaires). La formation conduit, par conséquent, en priorité vers les professions judiciaires.

- Indicateurs :

Effectifs constatés (moyenne sur 3 ans)	25
Effectifs attendus (moyenne sur 4 ans)	25
Taux de réussite	100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	70 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Le diplôme se veut résolument transversal, même si on peut noter que le droit processuel privé l'emporte assez fortement. Un véritable effort d'adaptation des enseignements à l'évolution récente des procédures est à souligner. Le contact avec le monde professionnel, tout particulièrement avec le monde judiciaire, assure la professionnalisation du diplôme.

Toutefois, même si cette spécialité est avant tout à vocation professionnelle, on peut regretter une formation à et par la recherche trop faible. On peut également regretter l'absence d'ouverture internationale de la formation.

Un rapprochement est prévu, par la mutualisation d'un semestre, avec l'Université de Franche-Comté, dans le cadre du PRES (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur). Cette démarche pourrait être intensifiée par un rapprochement avec la spécialité « Contentieux » du master « Droit privé » de l'Université de Franche-Comté.

- Points forts :

- Adéquation des enseignements avec la diversification du droit processuel.
- Bonne insertion professionnelle.
- Qualité des échanges avec le monde judiciaire.

- Points faibles :

- Le suivi des stages est insuffisamment renseigné.
- La dimension internationale n'est pas prise en compte par la spécialité.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de préciser la procédure de suivi des stages.

La spécialité pourrait prévoir une dimension internationale ou au moins européenne.

Il serait bon de veiller à ce que l'approche transversale soit effective en développant la dimension publique du droit processuel.

Droit des ressources humaines des fonctions publiques

● Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit des ressources humaines des fonctions publiques » (à finalité mixte recherche et professionnelle) a pour objectif de former aux métiers de l'encadrement juridique des « ressources humaines » des administrations publiques. Elle prépare aux concours de la catégorie A de la fonction publique et s'attache à offrir une formation continue aux fonctionnaires en poste. Un parcours en alternance est ainsi à l'étude.

● Indicateurs :

Effectifs constatés (moyenne sur 3 ans)	19
Effectifs attendus (moyenne sur 4 ans)	20
Taux de réussite	100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

● Appréciation :

Cette formation peut se prévaloir d'une longue expérience de trente ans. Les deux aspects du diplôme, M2 à finalité recherche et M2 professionnel, sont pertinents et également mis en œuvre.

La spécialité est clairement adossée au laboratoire CREDESPO (Centre de recherche et d'étude en droit et science politique) et bénéficie tout particulièrement des travaux menés par l'axe de recherche « fonctions administrative ».

On peut toutefois regretter un volume horaire un peu faible au semestre 3, surtout concernant les enseignements fondamentaux. De même, si l'intervention des professionnels est importante, on peut regretter qu'elle relève parfois du « saupoudrage ».

Une politique de stage est conduite de façon rigoureuse, même si des renseignements manquent quant au suivi des stagiaires. Par ailleurs, un effort est fait dans l'organisation de la formation continue et une formation en alternance est à l'étude. Le suivi des diplômés est toutefois insuffisamment explicité.

● Points forts :

- Un adossement à la recherche performant.
- Un aménagement des UE (unités d'enseignement) favorable à la formation continue.

● Points faibles :

- Un volume horaire insuffisant au semestre 3.
- Un suivi des diplômés insuffisamment explicité.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de renforcer la place des enseignements fondamentaux (comme le droit statutaire) et de prévoir des interventions des professionnels extérieurs plus consistantes.

Europa master

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Europa master » (à finalité mixte recherche et professionnelle) se donne pour objectif ambitieux de former des étudiants spécialistes dans tous les domaines de l'Europe communautaire. Ce « master tri-national en études européennes » se déroule dans trois universités européennes : Opole, en Pologne (semestre 1), Mayence, en Allemagne (semestre 2) et Dijon (semestre 3). Le semestre 4 est consacré à un stage ou à la rédaction d'un mémoire.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	SO
Effectifs attendus (moyenne sur 4 ans)	24
Taux de réussite	SO
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	SO

- Appréciation :

Les objectifs sont ambitieux et la dimension internationale intéressante. En outre, les enseignements en plusieurs langues constituent un atout indéniable de cette formation. Néanmoins, on peut raisonnablement se demander si les objectifs ainsi annoncés ne sont pas trop ambitieux.

La présentation de la spécialité est ainsi peu claire. De même, l'articulation entre le M1 de la mention et les semestres passés à l'étranger reste énigmatique. Le contenu des enseignements dans les universités étrangères n'est pas détaillé et celui des enseignements juridiques prévus à Dijon beaucoup trop superficiel.

L'adossement à la recherche n'est pas présenté, non plus que la formation à et par la recherche. Un seul professeur de l'Université de Bourgogne intervient à Dijon.

Le suivi des stagiaires n'est pas suffisamment explicité.

- Points forts :

- La dimension internationale.
- La progressivité de la difficulté des matières abordées.

- Points faibles :

- Le manque de clarté de l'articulation M1/M2.
- Le faible volume des enseignements juridiques.
- Le sous encadrement professoral.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de redéfinir précisément les objectifs scientifiques et professionnels de la formation et l'articulation du diplôme avec le M1 de la mention.

L'adossement à la recherche devrait être renforcé et les enseignements juridiques étoffés.

Juriste des collectivités territoriales

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Juriste des collectivités territoriales » (professionnelle) se propose de former des juristes généralistes en droit des collectivités territoriales.

La spécialité propose une préparation aux concours qui n'apparaît cependant pas dans les maquettes.

Elle offre également une formation continue qui mériterait d'être développée.

- Indicateurs :

Effectifs constatés (moyenne sur 3 ans)	20
Effectifs attendus (moyenne sur 4 ans)	21
Taux de réussite (moyenne sur 2 ans)	86 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	89 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La formation, qui s'appuie sur une expérience de quinze ans, trouve un regain d'intérêt avec les nouveaux transferts de compétence de l'Etat vers le niveau local, mais, dans le même temps, doit faire face à la multiplication de l'offre nationale et interrégionale dans ce domaine.

Un nombre d'heures élevé d'enseignement assure une formation solide. Les cours fondamentaux s'appuient sur des séminaires qui permettent l'intervention de professionnels. On peut toutefois regretter l'absence d'apprentissage des langues étrangères.

Une politique de stage est logiquement prévue pour un master professionnel, mais le suivi des stagiaires n'est pas suffisamment explicité.

De même, la formation à et par la recherche reste insuffisante, même pour un master professionnel. Elle s'explique en partie par l'éloignement de la formation (sur le site de Mâcon) des centres de recherche dijonnais. En outre, le devenir des diplômés reste insuffisamment explicité.

- Points forts :

- Une formation adaptée à la demande.
- Des liens fort avec les professionnels et les collectivités territoriales.



- Points faibles :
 - Trop peu de lien avec la recherche.
 - Un suivi des diplômés insuffisamment explicité.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'intensifier les liens avec la recherche, même pour un master professionnel.

L'introduction de l'apprentissage des langues étrangères serait un atout.

Par ailleurs, la politique du suivi, tant des stagiaires que des diplômés, devrait apparaître plus clairement.

Protection des droits fondamentaux et des libertés

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Protection des droits fondamentaux et des libertés » est commune aux mentions « Droit public et droit privé » à l'Université de Bourgogne - Dijon (où elle existait depuis plusieurs années) et « Droit public » à l'Université de Franche-Comté (en création dans cet établissement), dans le cadre d'une co-habilitation entre les deux universités. Elle a pour objectif essentiel de former les étudiants à la recherche dans une approche transversale du domaine des droits fondamentaux et des libertés, mais aussi de les préparer aux concours ou aux professions juridiques du secteur associatif et social dans le domaine des droits de l'homme.

- Indicateurs :

Effectifs constatés (moyenne sur 3 ans)	40
Effectifs attendus (moyenne sur 4 ans)	45
Taux de réussite (moyenne sur 2 ans)	51 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

* Les indicateurs correspondent à ceux de l'Université de Bourgogne - Dijon.

- Appréciation :

La spécialité se veut résolument transversale et pluridisciplinaire, ainsi que le montrent les quatre approches complémentaires du domaine : droit privé, droit public, science politique et histoire du droit. De ce fait, la formation s'appuie efficacement sur plusieurs laboratoires.

La co-habilitation du diplôme entre les deux universités permet judicieusement d'élargir l'offre de formation, dans une thématique adaptée à la recherche.

La formation à la recherche se fait progressivement et de façon pertinente. On peut toutefois regretter que les étudiants ne participent pas plus à l'organisation de manifestations scientifiques.

Les liens avec les juridictions locales restent insuffisants, même pour un master recherche. On peut également s'étonner de l'absence de relation avec la Cour européenne des droits de l'Homme et, de manière plus générale, d'une assez faible internationalisation de la formation.

- Points forts :
 - La transversalité de la formation.
 - La co-habilitation entre les deux universités.
 - La formation à la recherche performante.
 - Les objectifs scientifiques pertinents.

- Points faibles :
 - Des partenariats institutionnels insuffisants.
 - Des échanges internationaux trop limités.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement)

Scientifiquement cohérente, la formation devrait, au regard de son domaine de compétence, s'employer à nouer davantage de partenariats institutionnels et réfléchir à de nouveaux échanges internationaux. La complémentarité entre les deux universités devrait être renforcée, notamment par d'authentiques mutualisations.

Professions juridiques du sport

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Professions juridiques du sport », attractive et originale dans le paysage national, a pour objectif de former aussi bien en formation initiale que continue des juristes spécialisés dans le domaine du sport. La formation se veut transversale et transdisciplinaire : le droit du sport est abordé sous tous les angles juridiques (droit du travail, droit administratif, fiscalité...).

- Indicateurs :

Effectifs constatés (moyenne sur 3 ans)	14
Effectifs attendus (moyenne sur 4 ans)	22
Taux de réussite (moyenne sur 2 ans)	99 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	73 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Cette formation apparaît particulièrement attrayante. L'approche transversale de la matière retenue souligne non seulement sa cohérence avec la mention, mais également sa très bonne adaptation à la pluridisciplinarité des questions juridiques rencontrées dans le secteur sportif. L'originalité de la formation dans le paysage national explique sans doute son attractivité.

Si le master est professionnel, il s'adosse clairement au laboratoire du droit du sport hébergé par le CREDIMI (Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux), dont il prolonge les activités de recherche.

Un véritable effort de professionnalisation peut être salué ; des partenariats avec le monde sportif sont établis, une politique de stages est menée, mais on peut toutefois regretter le manque d'information quant aux structures d'accueil et au suivi des stagiaires. Par ailleurs, il est dommage que l'enseignement des langues vivantes ne soit pas prévu.



- Points forts :
 - Une formation originale et attractive.
 - L'adossement à un laboratoire spécialisé.
 - Des partenariats avec le monde sportif.
- Points faibles :
 - Des informations sur la politique des stages insuffisantes.
 - L'absence d'enseignement des langues.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de disposer d'une information plus précise quant à la politique des stages : quelles sont les structures d'accueil ? comment se fait le suivi des stagiaires ? Cette politique devrait certainement être encore développée pour améliorer le taux d'insertion des diplômés dans le domaine des métiers du droit du sport.

Par ailleurs, la formation serait considérablement enrichie par l'enseignement des langues vivantes.